Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Maçon, veuillez visiter :
capmacon.fr/annales-sujets-et-corriges

Corrigé du sujet d'examen - CAP Maçon - EP2 - Réalisation d'ouvrages courants - Session 2023

Correction CAP MAÇON - SESSION 2023

Correction du sujet : Matériel à apporter par le candidat

Dans ce sujet, les candidats du CAP Maçon doivent prendre connaissance de la liste du matériel à apporter lors des épreuves professionnelles. Le but est de s'assurer que chaque candidat est bien préparé pour les épreuves EP2 et EP3 et comprend les exigences de sécurité.

Liste du matériel à apporter

Le candidat doit apporter le matériel de dessin ainsi que des équipements spécifiques requis pour les épreuves. Voici les catégories à respecter :

- **Matériel de dessin :**
  - Crayon
  - Gomme
  - Règle
  - Équerre
- **Calculatrice :**
  - Calculatrice avec mode examen actif ou calculatrice sans mémoire (type collège).
- **Feutres :**
  - Couleurs variées (rouge, bleu, vert, noir…)

Matériel spécifique pour EP2 et EP3

Les candidats doivent également apporter un équipement spécifique pour les épreuves EP2 et EP3. Voici la liste :

- Tenue de travail en bon état
- Chaussures de sécurité en bon état
- Lunettes de protection
- Gants de protection
- Protections auditives
- Masque anti poussières
- Casque
- Mètre
- Crayon
- Truelle carrée
- Truelle lisseuse
- Massette
- Taloche, frisoir et pinceau de maçon
- Fil à plomb
- Niveau à bulle
- Cordex, Cordeau
- Marteau coffreur

- Règle métallique de 1.50m mini.
- 4 Chevillettes
- Scie égoïne
- Équerre de maçon
- 2 Cerces (épingles)
- Langue de chat
- Taloche
- Cutter
- Tenaille
- Fer à bordure ¼ de rond

Consignes de sécurité

Il est crucial de respecter les consignes suivantes :

- Sous peine d'interdiction de composer, les candidats doivent se présenter avec la tenue de travail et les équipements de sécurité adaptés à leur spécialité.
- Tout matériel électronique est INTERDIT.
- Aucun document personnel n'est autorisé.

Conclusion

En conclusion, les candidats au CAP Maçon doivent porter une attention particulière à la liste du matériel et aux consignes de sécurité pour être en mesure de passer les épreuves dans les meilleures conditions.

Conseils pratiques pour les candidats :

- Vérifiez bien votre matériel la veille de l'examen pour éviter toute omission le jour J.
- Assurez-vous que vos équipements de sécurité sont conformes aux normes et en bon état.
- Cherchez à vous familiariser avec chacun des outils et matériaux requis, en particulier ceux que vous utilisez moins fréquemment.
- Gérez votre temps de manière efficace durant l'examen en vous assurant que vous avez tout le matériel nécessaire à portée de main.
- Respectez strictement les règles portant sur les matériels et outils interdits pour éviter toute disqualification.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.